

COURRIER CONFEDERAL

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

Sommaire

**EXTRAITS DU RAPPORT DE
RENE LOMET A LA
COMMISSION EXECUTIVE
DU 12 SEPTEMBRE 1990**
page 1

U.G.I.C.T. : point sur les 1500
initiatives en direction des
ingénieurs, cadres et techniciens
page 6

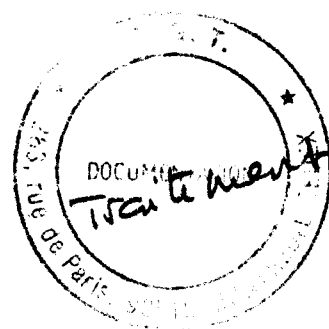
Les rendez vous CGT avec la
Vie Ouvrière
page 7

**DOSSIER SOUSCRIPTION
NATIONALE**
suggestions pour un bon usage
page 8

Appel - page 10

Souscrire, c'est agir - page 12

quelques dispositions d'ordre
pratique - page 29



donnez-vous les moyens de votre défense

La CGT vient de décider de lancer une grande souscription dans tout le pays. Le caractère inhabituel d'une telle initiative en souligne le sérieux. Elle s'adresse à vous tous et toutes, car c'est bien de la défense de vos intérêts qu'il s'agit.

N°11 - 25 SEPTEMBRE 90 - nouvelle série

Directeur de la publication : Pierre KOEHLER, 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX
N° commission paritaire 1830 D 73 - prix : 0,50 F.

**EXTRAITS DU RAPPORT PRESENTE PAR RENE LOMET,
SECRETAIRE DE LA C.G.T.
A LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE
DU 12 SEPTEMBRE 1990**

(...) La quinzaine que nous proposons est d'action et, chacun l'a noté, de renforcement.

Fin août, nous avons la situation suivante. Si l'on compare à l'année précédente (en signalant qu'habituellement nous faisons ce bilan une dizaine de jours plus tard, mais cela ne change rien à la tendance), nous notons un nouveau recul(...)

C'est donc dire que nous devons redoubler d'efforts en prenant des dispositions concrètes pour, au cours de notre semaine, avoir des initiatives de renforcement et veiller à bien faire en sorte que, dans les milliers d'entreprises où nous voulons aller pour mettre en oeuvre les décisions du C.C.N., la question de la C.G.T., de son renforcement soit débattue avec la force et l'importance qu'il faut et que des initiatives soient prises.

Nous voudrions également attirer l'attention de la C.E. sur le fait que, dans cette période, nous allons avoir plus de 2.000 élections de C.E. et D.P. concernant plus de 1.200.000 inscrits, donc bien veiller à en assurer la bonne préparation.

J'en arrive maintenant à la 2ème partie de ce rapport.

Au C.C.N., pour :

- accélérer et garantir la construction du mouvement revendicatif nécessaire,
- installer et faire vivre le syndicalisme démocratique du 43ème congrès partout sur le lieu du travail,

nous avons pris des décisions d'une portée considérable, exigeant des transformations profondes de tout ce qui fait l'activité de la C.G.T., de la vie de nos organisations, associant dans le même mouvement démarche revendicative démocratique et syndicalisation et ce à partir des besoins des salariés, de leurs revendications décidées par eux-mêmes et portées par des luttes diversifiées dans les formes, dans la durée et en veillant bien à chaque moment à faire jouer pleinement leur rôle aux syndiqués.

Nous avons souhaité à cet égard faire le point de ce travail à la rentrée, débattre entre nous des enseignements, des difficultés rencontrées, des succès remportés, avec la volonté d'intensifier nos efforts et d'y engager tout le collectif militant de la C.G.T. à tous les niveaux. Quel premier bilan peut-on tirer ?

D'abord, les initiatives V.O.

Durant 16 semaines : du 26 février au 26 juin, les Rendez-vous C.G.T. avec la V.O., ont "couvert" vingt départements et vont se poursuivre.

A partir d'un plan de travail élaboré par les U.D., il s'agit en fait d'aller à la rencontre des syndicats, des militants, des syndiqués, des salariés et, dans certains cas, de la population.

C'est l'occasion de débattre des questions revendicatives, spécifiques, de la vie syndicale, des avancées mais aussi et surtout des obstacles afin de pouvoir les contourner. C'est aussi la réalisation concrète de signature de pétitions, adhésions, remise de FNI cotisations, FSD, diffusion de la VO, création de centres, abonnements...

Ces rendez-vous ont ainsi permis notre présence dans 500 entreprises et la rencontre avec plusieurs milliers de militants et, ce, à tous les niveaux de l'entreprise.

De riches débats concernant les problèmes revendicatifs ont permis d'aller au fond de questions telles celles des salaires, du SMIC à 6.500 F, des classifications, des qualifications et de mettre à chaque fois très en exergue : "De quelle C.G.T. avons-nous besoins ?", "Nos moyens pour une véritable bataille des idées".

De nombreuses adhésions ont été enregistrées à partir de débats dans les ateliers, bureaux, services ou à la porte des entreprises. 250 postes V.O. ont été créés et les 25.000 V.O. placés au cours de ces initiatives sont révélatrices des potentialités qui existent pour diffuser les idées C.G.T., si l'on s'en donne les moyens.

Il s'agit bien d'une contribution importante à la mise en oeuvre des décisions du C.C.N.

Pour 90 : 40 départements seront touchés, 1.200 entreprises, c'est 70 % des forces de la C.G.T.

Pour 91 : L'objectif est de voir l'ensemble des départements.

Pour hâter la mise en oeuvre du 43ème Congrès, le dernier C.C.N. a décidé, entre autres choses, de réaliser 1.500 initiatives d'entreprises en direction des I.C.T.

Je vous rappelle qu'il s'agit tout à la fois d'une activité rendue nécessaire en regard des évolutions du monde salarial, de la place déterminante des ingénieurs, des cadres, des techniciens, des agents de maîtrise, dans de nombreuses entreprises, branches professionnelles, localités ou régions ; en regard de la place significative que tiennent ces catégories dans des luttes et des succès récents ; en regard aussi de l'insuffisante présence et l'insuffisante organisation de la C.G.T. parmi ces catégories.

Il s'agit en même temps d'un redimensionnement de toute la C.G.T. qui tient compte de l'ensemble des catégories de salariés et de leurs diversités pour mieux être la C.G.T. de tous et qui transforme notre vie syndicale en lui donnant un éventail de situations et d'initiatives encore plus vastes.

Il s'agit également de s'adresser largement aux ingénieurs, cadres et techniciens non encore organisés dans une structure syndicale spécifique UGICT et à ceux, bien plus nombreux, non syndiqués C.G.T.

Partout où cela est possible (et cela est possible dans beaucoup d'endroits), adressons-nous aux salariés et créons les conditions de débats fructueux débouchant sur l'action revendicative et sur l'organisation syndicale de lutte C.G.T. et U.G.I.C.T.

Nous sommes au début de cette initiative mais, déjà, nous pouvons faire quelques remarques.

La première et la plus importante, c'est l'ampleur de la prise en charge de l'initiative en direction des I.C.T. qui montre que cela était, et est nécessaire et que cela correspond tout à fait à la situation et aux besoins sociaux et syndicaux.

1.850 entreprises étaient ciblées au 4 septembre par 33 Unions Départementales (ou commissions départementales UGICT) et 17 Fédérations (ou unions fédérales d'ICT). C'est du jamais vu dans la C.G.T. en direction de ces catégories.

Dans 40 % des entreprises, l'objectif visé est le développement d'une base existante UGICT. Dans 50 %, il s'agit d'opérer les transformations nécessaires dans toute l'activité C.G.T. pour prendre en charge les préoccupations des I.C.T. et construire avec eux l'organisation spécifique UGICT-CGT.

Dans 10 %, soit 185 entreprises, il s'agit de créer une base nouvelle CGT à partir des catégories ICT, quantitativement déterminantes dans ces entreprises. C'est intéressant mais encore insuffisant face aux nécessités.

Le C.C.N. avait vu grand et c'est bien ! Le nombre actuel de cibles se charge de confirmer et d'amplifier cette ambition.

Au-delà du ciblage, où en sommes-nous aujourd'hui ?

La mise en oeuvre concrète est engagée. Fin août et dans la première quinzaine de septembre, nous savons par exemple qu'à Paris 21 Initiatives se sont tenues ou vont se tenir, 35 dans le Val de Marne, 20 dans les Hauts de Seine. C'est aussi le cas en Gironde, Finistère, Côtes d'Armor, Seine Saint Denis, Isère, Haute Garonne.

Parmi les initiatives, les branches professionnelles les plus citées sont Métallurgie, Commerce, Universités, P.T.T., Travailleurs de l'Etat. De grandes entreprises sont concernées (Thomson, CNET, Galeries Lafayette, Printemps, Ministère des finances, Arsenal de Brest, mais aussi des technopoles : Brest, Lyon).

Ces initiatives couvrent toute la diversité des types d'entreprises ciblées : avec UGICT, avec CGT sans UGICT, ni UGICT ni CGT.

Les membres du Bureau de l'UGICT sont pleinement mobilisés : 10 ont participé à 15 initiatives en ces premiers jours de septembre. Les membres du Bureau Confédéral sont sollicités ainsi que plusieurs coopérateurs confédéraux.

La caractéristique est que la plupart des initiatives qui se sont tenues ont constitué la phase préparatoire avec nos militants et syndiqués devant déboucher sur des initiatives plus vastes en direction des ICT non syndiqués.

Néanmoins, de premiers résultats apparaissent, par exemple : 2 bases nouvelles créées à Paris (une banque d'affaires avec 5 adhésions de cadres et gradés ; une entreprise de la Métallurgie), 2 bases nouvelles dans le Val de Marne ; la décision d'engager une action en direction des agents de maîtrise et techniciens aux Galeries Lafayette ; celle de s'adresser aux ICT à Sextant Issy-les-Moulineaux où nous n'avons pas de syndicat UGICT, mais où l'enjeu est l'annonce de 103 licenciements et la fermeture du site d'ici 1991. Nos camarades du GNC Paris-Sud ont l'objectif de diversifier leur action en direction des ingénieurs et cadres et de s'adresser à l'ensemble d'entre eux sur la base d'un matériel réalisé avec tous nos syndiqués.

A L.M.T. Boulogne, l'initiative a débouché sur la décision d'engager la mobilisation des techniciens sur les qualifications, les classifications, en s'appuyant sur le succès de la SNECMA.

Ainsi, la forme des initiatives, les objectifs s'inscrivent complètement dans cette rentrée sociale efficace que nous voulons mettre en oeuvre pour faire barrage à l'austérité, pour gagner de nouveaux acquis revendicatifs, pour élargir et consolider le syndicalisme de lutte.

La réalisation ne fait que débiter. Ne perdons pas de temps, veillons en particulier à bien identifier les responsabilités et assurer le suivi permanent.

Par contre, pour ce qui concerne le dispositif général, il nous semble que nous avons du retard, des lenteurs en tout cas.

Nous n'avons sans doute pas toutes les informations mais quand même. Dans trop d'endroits, on a encore privilégié le meeting de rentrée. Point. Sans l'accompagner avant et après des réunions que nous voulons dans les entreprises.

Cela dit, nous avons de bons exemples :

- * Charente Maritime : 100 entreprises ciblées. Déjà 70 visites d'entreprises effectuées.
- * Ardennes : 47 syndicats suivis par les membres de la C.E. de l'U.D.
- * Bouches du Rhône : 66 rencontres avec des syndicats prévues.
- * Charente : 50 entreprises ciblées.
- * Eure : 32 entreprises ciblées.
- * Eure et Loir : 11 visites ou parrainages d'entreprises.
- * Gironde : 50 entreprises ciblées.
- * Ille et Vilaine : 53 visites d'entreprises prévues.
- * Isère : 50 entreprises suivies par la direction de l'UD. 34 pour l'UGICT.
- * Lot et Garonne : 36 entreprises ciblées.
- * Mayenne : 32 entreprises ciblées.
- * Puy de Dôme : 24 entreprises ciblées.
- * Hautes Pyrénées : 43 entreprises ciblées.
- * Rhône : Visite de 50 syndicats par la direction de l'UD.
- * Haute Savoie : 31 entreprises ciblées.
- * Seine Maritime : 78 entreprises ciblées.
- * Vaucluse : 29 initiatives à l'entreprise déjà réalisées.
- * Vienne : 66 rencontres avec les syndicats prévues.
- * Haute Vienne : 67 entreprises ciblées.
- * Essonne : 120 entreprises ciblées.
- * Hauts de Seine : 220 entreprises ciblées.
- * Val de Marne : 71 entreprises ciblées.

Donc, le Bureau Confédéral propose que nous débattions, que nous échangions pour pousser plus loin encore la réflexion. Les journées de travail de l'été à Courcelle y ont contribué.

Le Bureau Confédéral va en tirer tous les enseignements. Nous allons en faire l'analyse, en tirer les enseignements, à partir des réflexions, des critiques qui ont été faites, pour améliorer notre travail et aussi tenir compte des propositions pour les futures initiatives de cette sorte que nous serons amenés à tenir l'an prochain, aussi bien pour ce qui concerne les sujets traités, le déroulement des journées, que le nombre des participants.

Donc Courcelle nous a aidés à peaufiner notre nouvelle démarche.

Des premières réunions tenues dans les entreprises, on peut retenir que nos idées rencontrent un bon écho et de l'intérêt.

Mais elles montrent en même temps que nous avons encore beaucoup à faire pour faire partager notre 43ème Congrès et faire entrer dans la vie les décisions du C.C.N. Certains camarades pensent que les transformations à opérer concernent essentiellement les camarades d'à-côté. Ou d'autres répètent un certain nombre d'idées comme des slogans sans prendre des dispositions concrètes pour changer.

Cela dit, là où on le fait, ça marche, mais n'avons-nous pas besoin, pour aider encore davantage nos camarades, à mieux répondre à leurs préoccupations, aux problèmes qu'ils rencontrent, qu'ils n'ont pas inventés, mais qui sont le fait du gouvernement ou du patronat et qu'ils ne savent pas toujours appréhender de bonne façon. Par exemple : intéressement, gestion prévisionnelle de l'emploi, individualisation, mobilité, prendre en compte, dans toute son ampleur, la diversité.

Certes, nous avons déjà dit, écrit beaucoup sur ces sujets. Mais y avons-nous suffisamment réfléchi ?

Il nous est arrivé, dans le passé, de prendre des positions nettes et tranchées. Par exemple sur les horaires mobiles. Il nous a bien fallu affiner notre position.

Soit dit en passant, si notre démarche avait été "partir des besoins des gens", de leurs opinions, cela nous aurait évité bien des désagréments.

La question, soyons très clairs, n'est pas de renoncer à nos positions de fond, mais de réfléchir à les présenter de façon à être crédibles et compris. Courcelle a permis de faire progresser dans cette direction.

Par ailleurs, nous devons avoir le souci -et je l'ai évoqué rapidement tout à l'heure en parlant de la proposition de la semaine d'initiatives revendicatives et de renforcement du 20 au 27 septembre- de faire en sorte que toutes les initiatives que nous proposons, aussi bien au niveau confédéral que fédéral, région, UD, UL ou syndicat, soient mises en oeuvre avec le souci de faire vivre au concret, grandeur nature en quelque sorte, notre démarche.

C'est-à-dire que nous faisons en sorte que les salariés eux-mêmes déterminent précisément les objectifs de la lutte. On sait, par exemple, que la préoccupation N° 1 présentement, c'est les salaires, 6.500 F pour le SMIC, mais combien pour tous ? Quelle grille en fonction des qualifications ? et pas une grille décidée à la place des travailleurs. L'indexation, c'est combien ? Même chose pour les autres revendications. Même chose pour les modalités d'action.

Sinon, à notre corps défendant et pleins de bonnes intentions, on retombe dans les décisions prises d'en haut, à la place de ...

Ce qui, a contrario, ne veut pas dire qu'on n'a pas de propositions à faire. La démocratie, ce n'est pas cela.

Ce n'est pas "on décide à la place de..."

Ce n'est pas non plus "on vous écoute, on fait ce que vous voulez".

Mais, au contraire, cela suppose que l'on donne tous les éléments pour la réflexion et que l'on mette en débat propositions et initiatives. Au total, cela entraîne non pas affaiblissement mais renforcement du rôle des directions.

C'est au concret que nous ferons vivre notre démarche. Si nous nous en tenons à la théorie, aussi bonne soit-elle, nous serions rapidement au taquet et n'avancerions plus.

Enfin, et j'en terminerai là, la souscription.

J'ai dit en introduction que nous en étions pratiquement au Point 0.

Cela doit nous poser question.

D'abord, et c'est vrai, la Confédération porte une grande responsabilité.

Nous avons tardé à faire connaître les dispositions concrètes pour sa mise en oeuvre.

Nous n'avons pas encore fait parvenir des moyens concrets d'aide promis (argumentaire, etc...) et, plus grave, nous n'avons pas procédé à un lancement politique en grand, mettant bien l'accent sur tous les aspects de la démarche décidée au C.C.N. : à la fois recueillir des fonds, mais en même temps, dans un même mouvement, faire se prononcer les salariés pour défendre, en matière de libertés, les acquis et en conquérir de nouveaux.

Sauf à ce que nous ne connaissions pas, il n'y a pas eu davantage d'empressement au niveau de nos organisations.

Alors, posons-nous la question. Pourquoi ? Notre initiative, pas juste ? Ne correspondant pas ? Sommes-nous les uns et les autres convaincus de sa nécessité ?

Je crois que du point de vue financier, la situation de nos organisations n'a fait qu'aller en s'empirant au cours de l'été. Nous avons tous besoin d'argent.

Du point de vue des libertés et des droits syndicaux il en va de même. Alors, il faut nous y mettre tous.

Nous proposons que la C.E. adopte à cet égard un appel solennel et que, sur la lancée, nous prenions des initiatives, nous impulsions, en prenant le temps d'en faire le bilan, avec rendez-vous à chaque C.E.

Camarades, merci de votre attention.

POINT SUR LES 1 500 INITIATIVES D'ENTREPRISES DECIDEES PAR LE C.C.N. EN DIRECTION DES I.C.T.

La phase "ciblage des entreprises" est maintenant largement réalisée et les premières initiatives concrètes ont eu lieu ou sont programmées pour les prochaines semaines.

1950 entreprises ont été ciblées par 37 unions départementales (ou commissions départementales) et 18 fédérations (ou unions fédérales). C'est du jamais vu en direction de ces catégories.

Dans 40 % des entreprises, l'objectif visé est le développement d'une base existante UGICT. Dans 50 %, il s'agit d'opérer les transformations nécessaires dans toute l'activité CGT pour prendre en charge les préoccupations des ICT et construire avec eux l'organisation spécifique UGICT-CGT.

Dans 10 %, il s'agit de créer une base nouvelle CGT à partir des catégories ICT, quantitativement déterminantes dans ces entreprises. C'est intéressant mais encore insuffisant face aux nécessités.

Au-delà du ciblage les initiatives se développent.

La mise en oeuvre concrète est engagée. C'est le cas dans de nombreux départements parmi lesquels on peut citer :

Paris : 205 ciblage ; 21 initiatives sont datées ; 12 initiatives ont eu lieu. On note déjà la création de deux bases nouvelles avec cinq et trois adhésions.

Hauts de Seine : 135 ciblage ; 20 initiatives datées. On note des adhésions chez Havas, au Crédit Lyonnais, dans le commerce, etc...

Val de Marne : 64 ciblage dont 15 parrainages (sans CGT, sans UGICT) ; 40 initiatives programmées dont 6 parrainages engagés ; création de deux bases nouvelles.

Gironde : 44 ciblage ; 8 initiatives datées.

Bouches du Rhône : 87 ciblage ; 7 initiatives programmées.

Haute Garonne : 48 entreprises ciblées ; initiatives programmées dans 1/4 de celles-ci ; préparation d'une journée avec Alain Obadia le 29 novembre.

Finistère : 10 ciblage ; 3 initiatives tenues début septembre.

D'autres initiatives sont également programmées dans l'Isère, le Nord, la Seine Saint Denis, le Tarn, les Côtes d'Armor, le Tarn et Garonne, etc...

Les caractéristiques de ces initiatives sont :

De grandes entreprises sont concernées (Thomson, CNET, Galeries Lafayette, Printemps, Ministère des finances, Arsenal de Brest, etc...) mais aussi des technopoles (Brest, Lyon) ou des grands secteurs (Transports aériens, hôpitaux, communaux, etc...).

Ces initiatives couvrent toute la diversité des types d'entreprises ciblées : avec UGICT, avec CGT sans UGICT, ni UGICT ni CGT.

Les membres du Bureau de l'UGICT sont pleinement mobilisés ; les membres du Bureau Confédéral sont sollicités ainsi que plusieurs coopérants confédéraux.

La plupart des initiatives qui se sont tenues ont constitué la phase préparatoire avec nos militants et syndiqués devant déboucher sur des initiatives plus vastes en direction des ICT non syndiqués.

Comme le disait René Lomet à la Commission Exécutive confédérale du 12 septembre : "ainsi, la forme des initiatives, les objectifs s'inscrivent complètement dans cette rentrée sociale efficace que nous voulons mettre en oeuvre pour faire barrage à l'austérité, pour gagner de nouveaux acquis revendicatifs, pour élargir et consolider le syndicalisme de lutte.

La réalisation ne fait que débiter. Ne perdons pas de temps, veillons en particulier à bien identifier les responsabilités et assurer le suivi permanent".

LES RENDEZ VOUS CGT AVEC LA V.O. (suite)

Les rendez vous CGT ont repris depuis le 18 septembre dans les Yvelines. Ils se rendront ensuite dans chacun des départements d'Ile de France en suivant : Seine Saint Denis, Seine et Marne, Val de Marne, Essonne, Hauts de Seine et Paris.

Dans le même temps, ils seront dans les départements de province : Moselle (24-28 septembre), Somme (1-5 octobre), Sarthe/Maine et Loire (8-12 octobre), Finistère/Côtes d'Armor (15-19 octobre), Ardennes (22-26 octobre), Cher (29-31 octobre), Pas de Calais (5-9 novembre), Haute Vienne (12-16 novembre), Yonne/nièvre (19-23 novembre), Vaucluse/ardèche (26-30 novembre, Alpes Maritimes (10-14 décembre).

Enrichis par l'expérience des 20 rendez-vous du premier semestre, s'appuyant sur les travaux du CCN, les journées V.O. propa de Courcelles, ils poursuivent le débat et la concrétisation.

Sous la maîtrise politique de la direction de l'Union départementale, il s'agit d'engager le maximum de militants dans ces initiatives. Elles doivent être un lieu de coopération entre U.D., Confédération, Fédération.

C'est à la rencontre des syndicats, des militants, des syndiqués, des salariés pour débattre des questions posées par le CCN et réaffirmées par la dernière C.E. Confédérale. Mais aussi les rencontres incitant à réaliser concrètement adhésions, remises de FNI, cotisations, diffusion de la presse confédérale avec la création du poste de diffusion V.O., souscription...

Ils nous obligent à un travail minutieux que ce soit dans la préparation, dans la réalisation ou les bilans.

La préparation implique à partir du plan de travail de l'U.D., d'avoir un contact étroit avec les syndicats sur la nature de ces rencontres, d'établir un planning précis des entreprises, des militants désignés (maximum 3) pour assurer les rendez-vous des initiatives, débats, rencontres avec les salariés (porte des entreprises), selfs, ateliers... l'expérience montre qu'il est nécessaire de se donner 4 heures par entreprise.

Il va de soit que chaque équipe devrait disposer de tous les éléments et matériels nécessaires pour concrètement faire des adhésions, des abonnements à la presse confédérale, réaliser la souscription.

Après le remarquable travail effectué pour obtenir les commandes de la V.O.RENTREE il importe maintenant de concrètement organiser sa diffusion autour de débats avec les syndiqués et salariés sur son contenu, autour des questions posées et des réponses apportées par Louis Viannet.

Le style de travail que nous avons eu doit permettre non seulement de dynamiser la vente régulière de la V.O., mais également de se préparer à une grande vente de masse de la V.O. SALAIRES QUI PARAITRA LE 12 NOVEMBRE 1990.

Plusieurs numéros de la V.O. en octobre seront consacrés à ce thème. Ils seront un atout pour permettre la réalisation des commandes.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Vous trouverez dans ce petit dossier :

1. Quelques suggestions pour un bon usage des documents contenus dans ce dossier.
2. L'appel destiné à une diffusion de masse ; expression grand public certes, mais en direction d'une double cible : syndiqués et inorganisés.
3. Un argumentaire destiné aux militants reprenant pour l'essentiel :
 - Les raisons de la souscription : Réactiver la campagne de syndicalisation.
 - Le contexte de celle-ci avec :
 - . les attaques patronales et gouvernementales
 - . le CNPF : boîte à idées mais surtout "pompe à fric"
 - . la perversion de nos "partenaires"
 - La souscription comme outil au service de la démarche :
 - . Moyen du contact/débat et du comment faire ?
 - . Quel syndicalisme, pour qui, avec qui et pour quoi faire ?
 - . Une aide pour faire des adhésions.
4. L'exemple de l'UD 75
5. Des idées pour illustrer et concrétiser vos tracts, affichettes, etc... (dessins à reproduire).

SUGGESTIONS POUR UN BON USAGE...

Ne croyez pas à une provocation si nous vous disons que ce courrier confédéral, avec les textes qu'il contient sur la souscription, n'est pas destiné à être lu. Il n'existe que pour être utilisé, et cela va exiger plus de bon sens et de pratique syndicale que de techniques et de moyens sophistiqués.

Les éléments argumentaires d'abord. Destinés aux responsables syndicaux, il n'est pas souhaitable de les publier tels quels et de les distribuer à tout un chacun. Ils sont faits pour, employés judicieusement et en sériant les questions comme elles se posent à un moment X pour tel salarié ou telle catégorie ou tout un secteur, permettre de motiver les gens auxquels vous vous adresserez.

A utiliser donc pour :

. les panneaux syndicaux afin, tout au long des mois de la campagne, de les renouveler pour attirer l'attention des salariés et leur rappeler sans cesse, sous des formes variées que cette bataille pour les moyens de la lutte est leur bataille. Pour cette animation des panneaux syndicaux, des idées sont dans l'argumentaire ; pour les façons de faire, on ne chantera jamais assez les vertus graphiques et pédagogiques de la colle, des ciseaux et des feutres. Et tenez, en confiance, nous vous signalons qu'il existe dans toutes les (très) bonnes papeteries qui se respectent des feutres marque pantone de toutes les nuances d'imprimerie. Ca peut aider.

. pour les articles que vous concocterez (bulletin du syndiqué, journal syndical notamment). Là aussi, il faut adapter, personnaliser, concrétiser tout ce qui est dit de nécessairement général dans l'argumentaire confédéral :

- les moyens mis en oeuvre par les patrons ou les directions dans telle entreprise, telle branche, telle localité...
- en regard, quelle faiblesse de nos moyens ? que n'a-t-on pu faire pour soutenir telle lutte, pour répondre efficacement à telle attaque ?

Bref, nous nous comprenons et malheureusement, les exemples ne doivent pas vous manquer.

L'appel, maintenant :

il s'adresse aux salariés pour les interpellier et les amener à s'interroger individuellement et collectivement pour savoir où ils en sont, ce qu'ils veulent, à quelles conditions ils pourront l'accomplir, avec quel outil syndical et quel potentiel de défense.

S'interroger mais pas tout seuls : ce texte n'est pas une bouteille à la mer et la repêche qui peut. C'est un moyen de contact et de débat, le moyen pour nous, à tous les niveaux, d'aller vraiment au fond des choses avec les salariés pour les alerter, les informer et les mettre devant leurs responsabilités.

Nous, nous nous sommes parfois habitués à la faiblesse de nos moyens et à notre pauvreté. Eux, ne prennent-ils pas facilement leur parti d'un syndicat fait de prouesses, de tours de force, de corde raide parfois et sans eux, bien qu'ils en bénéficient et qu'ils comptent sur lui tout à fait légitimement ?

L'appel est fait pour en parler et pour changer les choses. Aussi faut-il prévoir et organiser sa diffusion, se répartir les discussions avec les salariés, discuter ensuite entre syndiqués des réactions pour mieux préparer les relances et d'autres initiatives, d'autres arguments.

Evidemment, l'exigence d'actualité que sous-tend cette campagne sera facilement et fructueusement assouvie par l'utilisation de la VO apportant hebdomadairement son lot d'informations, d'images et de situations nouvelles.

Maintenant, c'est à la portée de tous.



donnez-vous les moyens de votre défense

La CGT vient de décider de lancer une grande souscription dans tout le pays. Le caractère inhabituel d'une telle initiative en souligne le sérieux. Elle s'adresse à vous tous et toutes, car c'est bien de la défense de vos intérêts qu'il s'agit.

la lutte est nécessaire



Pour vos salaires, votre emploi, vos conditions de travail, votre protection sociale, vos droits et libertés, votre dignité ; pour le développement industriel du pays, pour des services publics rénovés, créateurs d'emplois, déjà vous agissez et le mouvement social devient plus déterminé grâce à ces luttes.

La CGT y joue un rôle irremplaçable. Chacun peut le constater, elle est de tous les événements sociaux, à l'initiative pour la prise en compte de tous les besoins, des plus individuels et quotidiens jusqu'aux plus collectifs et d'envergure.

Telle qu'elle est, avec ses mérites et ses insuffisances, la CGT fait beaucoup, il faut le savoir. Elle a entrepris, en posant les problèmes en toute franchise, une intense activité de syndicalisation et de renouvellement dont les premiers résultats sont déjà manifestes.

Mais les obstacles sont réels.

Une formidable pression idéologique est mise en oeuvre pour laminer les forces qui s'opposent aux dégâts causés par les politiques gouvernementales et patronales, pour faire taire les voix qui disent que d'autres choix sont possibles. Face à vous, à nous, des forces importantes sont déployées, des efforts innombrables sont sans cesse renouvelés pour nous mettre hors d'état d'agir : militants sanctionnés, syndicats trainés en justice.

Et le pouvoir et le patronat ne cessent d'en rajouter, frappant directement à la caisse pour empêcher une véritable activité syndicale sur le lieu de travail et pour favoriser l'autre syndicalisme, celui de la docilité et du compromis. En fait, ils entendent neutraliser et réduire le syndicalisme de lutte de classe, libre, démocratique, indépendant.

Il faut y faire face.

Les salariés ont besoin de syndicats CGT présents partout, disposant de moyens humains et matériels, capables d'agir efficacement pour se défendre collectivement. Cela suppose des moyens pour l'information, pour la formation, des locaux. Cela suppose des femmes et des hommes pour remplir ces missions.

La CGT n'a pas les possibilités aujourd'hui de répondre à toutes les attaques et à tout ce que vous pouvez attendre d'elle, parce qu'elle n'est pas assez forte en adhérents et qu'elle ne dispose pas des moyens financiers, techniques et humains, à la hauteur de la tâche qui est la sienne.

construire l'avenir



1936, 1945, 1968 sont les grandes périodes qui correspondent à un niveau élevé d'adhérents à la CGT et donc à une capacité de mobilisation et d'action dont les résultats constituent encore le socle des garanties et des droits sociaux acquis en France. Vous en bénéficiez toujours, bien que les attaques soient dures.

Aujourd'hui encore, c'est dans les entreprises où la CGT est forte en nombre d'adhérents que les acquis sont les plus importants, que la situation des salariés est la mieux préservée.

Par contre, chaque fois que les forces de la CGT ont chuté, la vie sociale s'est ralentie, l'austérité s'est renforcée et la régression sur tous les plans s'est accélérée.

Que compte un salarié isolé ? En quoi peut-il être réellement acteur dans l'entreprise ? Quelle est sa liberté d'exprimer une autre opinion que celle de l'employeur ?

Participer, s'exprimer, pour décider et agir c'est dans un syndicat comme la CGT que cela peut se réaliser et avec des moyens beaucoup plus importants qui n'émanent que de vous.

Notre appel s'adresse donc à chacune et à chacun d'entre vous :

"Soyez davantage d'adhérents pour constituer la force organisée CGT, indispensable de nos jours".

"Apportez immédiatement les moyens financiers pour l'existence en grand de ce syndicalisme là".



SOUSCRIRE.... C'EST AGIR !

POURQUOI UNE SOUSCRIPTION NATIONALE DE LUTTES ?

Une décision du CCN pour réactiver notre bataille de syndicalisation.

Fin mai, dans son rapport, P. KOEHLER précisait :

"Que l'on se comprenne bien et que l'on ne se méprenne pas.

"Il ne s'agit pas de lancer une souscription destinée à nous faire passer un mauvais cap, à nous faire gagner du temps sans rien changer quant au fond des choses....

"Face aux attaques dont elle est l'objet, et elles sont nombreuses et dures, la CGT tout entière a absolument besoin de disposer de moyens suffisants et même indispensables à la riposte qui s'impose.

"Et pour y parvenir, les problèmes financiers ne peuvent en aucun cas être déliés de tous les autres efforts pour faire vivre les décisions du 43e Congrès.

"C'est donc bien d'une souscription de lutte dont il est question. Une souscription qui doit s'organiser, s'articuler autour de tous nos axes revendicatifs.... dans toute.... et par toute la CGT s'adressant à tout le monde du travail.

"C'est, comme jamais sans doute, l'affaire de tous et de toutes. Une mobilisation générale en quelque sorte mais une mobilisation qui ne doit surtout pas nous détourner de notre bataille pour la syndicalisation."

Indiscutablement, cette grande bataille lancée par le 43e Congrès, reste l'essentiel de toute notre activité et c'est sur elle que doivent porter nos plus gros efforts.

Mais, depuis le congrès, 15 mois se sont déjà écoulés et, sauf miracle, tout ne va pas se faire du jour au lendemain.

Il s'agit donc d'accélérer le mouvement afin que le plus grand nombre s'engage dès maintenant dans cette bataille.

UNE SOUSCRIPTION NATIONALE DANS QUEL CONTEXTE AUJOURD'HUI ?

Les attaques du pouvoir et du patronat.

Tout au long de l'été, les objectifs se sont précisés, notamment au travers du rapport Gilles BELIER commandé par le Ministre du Travail pour préparer le dépôt d'un projet de loi dès la prochaine session parlementaire.

S'appuyant sur "*la faiblesse de la représentation des salariés dans les PME*", ce projet vise quatre points essentiels :

- 1° - Faire voler en éclats tout le système de représentation des salariés existant (CE/DP/CHSCT) ;
- 2° - Vider le code du travail des garanties qu'il contient ;
- 3° - Sortir les Organisations syndicales de l'entreprise et les transformer en auxiliaires institutionnalisés de la gestion patronale ;
- 4° - Eliminer purement et simplement le syndicalisme de lutte qu'incarne la CGT.

Ce rapport éclaire parfaitement la similitude et la cohérence des positions patronales et gouvernementales.

Sous couvert d'"*accompagner la modernisation par la démocratie économique*", deux autres axes apparaissent :

- * Contribuer au redressement du mouvement syndical mais pas n'importe lequel : celui à l'échine souple !
- * Développer l'association des salariés au changement de l'organisation et des conditions de travail.

Déduction fiscale des cotisations syndicales, le "*Chèque syndical*" d'AXA, les accords ELF AQUITAINE, PECHINEY... y contribuent évidemment.

Comment débattre de ces questions :

- Sans sortir d'une certaine "*tranquillité*" de l'accoutumance engendrant sous-estimation des enjeux ?
- Sans lier l'ensemble des problèmes revendicatifs avec les besoins en matière de syndicalisation pour l'action et la satisfaction des besoins ?
- Sans remettre à l'ordre du jour la nécessaire bataille pour la reconquête des garanties collectives ?

CNPF : Pompe à fric :

N'oublions pas que le patronat est organisé lui, à plus de 90 %, dans un seul et unique syndicat avec ses nombreuses "filiales (CGPME, ETHIC, CJD, CFPC, etc.), ses multiples "*filiales*" de financement lui procurant des ressources phénoménales.

Quelles sont ces ressources ?

En 1985, le CNPF annonçait officiellement un budget de 90 millions de centimes.

Cette somme est très loin de correspondre à la réalité quand on additionne les postes "*cotisations et dons*" du compte 62, "*Autres services extérieurs*" du plan comptable de l'ensemble des entreprises adhérentes au CNPF.

Une toile d'araignée pour 10 milliards de francs.

Afin de récupérer ces fonds, le CNPF a une structure en toile d'araignée comme l'a reconnu Bernard ARNAULT à l'époque patron de BOUSSAC : "*Nous cotisons à pas moins de 25 syndicats professionnels.*"

Compte-tenu que la plupart des entreprises petites ou grandes, privées et publiques adhèrent au CNPF auquel elles versent une cotisation minimum de 1% de la masse salariale, on peut évaluer, sans compter les diverses ressources annexes (détournements de fonds, caisses noires, etc.), le budget patronal réel aux environs de 10 milliards de Francs.

Les "Messieurs Jourdain" du CNPF :

En conséquence, une majorité de salariés se trouvent adhérents du CNPF sans le vouloir ni le savoir et cotisent sans s'en apercevoir...

Ils sont donc RACKETTES !

Pas de petits profits :

Précisons que ces sommes sont évidemment déductibles des bénéfices imposables et contrairement à nos syndiqués, ne sortent pas des poches patronales mais sont prises sur la partie "*frais de gestion*" des entreprises.

Un exemple : En 1984, aux AGF, les cotisations versées, par le biais de la Fédération Française des Syndicats d'Assurance (FFSA) représentaient 1.340 F annuels par salarié, sans compter les "*permanents*" détachés !

Une indécence :

Quand le patronat s'égosille à réclamer l'allègement des "*charges sociales*", conseillons lui de réduire ses véritables "cotisations patronales".

Voilà pour ce qui constitue la partie visible de l'iceberg.

Voyons maintenant sa partie immergée beaucoup plus complexe.

Les détournements de fonds

s'effectuant par le canal des taxes parafiscales, impôts très particuliers perçus par les fédérations patronales, frisent l'escroquerie.

En 1977, un conseiller à la Cour des Comptes avait relevé que 240 milliards de francs étaient détournés de leurs objectifs. Son rapport fut classé sans suite, après avoir déclenché les foudres du CNPF !

Toujours en 1977, une somme de 2 millions de francs, prélevés sur la taxe d'apprentissage, avait pris la direction des banques sous couvert du délégué général du CNPF d'alors : M. BIDEGAIN.

Autre exemple : Le Centre Français du Patronat Chrétien (CFPC), filiale du CNPF, est relié à la Fondation de France (Association sans but lucratif servant de couverture) qui lui reverse une partie des sommes pourtant destinées à financer des "*vocations*" !.

Enfin, des associations bidons, avec de fausses adresses ou plus respectables et domiciliées Avenue Pierre 1er de Serbie, permettent au CNPF de récupérer quantité de subventions publiques.

Les caisses noires anti-grèves :

Souhaitant être aidée en cas de conflit, chaque entreprise verse à un fonds commun d'entraide professionnelle une contribution complémentaire, fixée à 20/00 du montant total des salaires et appointements de l'année précédente, avec un supplément de 10/00 la première année d'adhésion.

Toute aide est assortie d'une condition évidente : Ne pas céder à l'action en ne satisfaisant pas les revendications !

Elémentaire, mon cher WATSON ?

Ils veulent tout :

Vous avez besoin de vous soigner, vous loger, vous former, d'apprendre, etc. vous trouvez le CNPF partout !

Un réseau de 800 organismes, officines, sièges, relais, filiales, filières, instituts, clubs, boîtes à idées, etc. assoit son pouvoir, son autorité, sa puissance et récolte ses énormes moyens financiers.

Cela représente plus de 10 000 permanents payés à plein temps, d'innombrables consultants occasionnels appointés et un patrimoine immobilier gigantesque.

Rien qu'en ce qui concerne la formation, le patronat a mis sur pied 210 organismes à travers toute la France, drainant 6 milliards de francs, cagnote rapportant 1 milliard de francs d'intérêts.

En 1985, 333 structures diverses recueillant les fonds versés au titre du 1 % patronal pour le logement (réduit à 0,77 % depuis 1986) ont permis de récupérer 7,5 milliards de francs sur les 9 milliards collectés.

Enfin, n'oublions pas que le patronat contrôle plus du 1/3 de toute la protection sociale française.

Un comble : Aujourd'hui, le CNPF revendique même, sans honte ni complexe le "1 % image de l'entreprise" pour réaliser son "OPA définitive sur l'opinion publique" !!!

La perversion des "partenaires".

Des syndicats sans syndiqués :

Une évidence : le chèque syndical n'est pas arrivé tout seul chez AXA mais vient de loin.

En effet, début 1988, dans l'éditorial du mensuel de sa confédération, le Président de la CGC relançait une vieille proposition émise dès 1970.

Une cotisation syndicale obligatoire, prélevée à la source et versée à une caisse ayant la charge de répartir les sommes auprès des organisations choisies par les salariés.

De plus, au nom de la liberté individuelle, Paul MARCHELLI prévoyait que la contribution des "réfractaires irréductibles" irait à une "grande cause nationale, la lutte contre le chômage, par exemple".

D'autre part, Pierre ROSANVALLON dans son bouquin "La Question Syndicale" envisageait l'éventualité de syndicats sans adhérents, du moins avec un taux restreint de cotisants...

Fin août 88, dans une interview accordée au journal "Les Echos", P. MARCHELLI remettait ça :

"Le syndicalisme français, il faut être lucide, n'a plus les moyens de son financement. Les cotisations des adhérents ne sont plus suffisantes pour faire vivre un ensemble de structures syndicales devenues extrêmement lourdes en raison des responsabilités de plus en plus importantes des organisations syndicales..."

Il serait normal que les salariés qui bénéficient de ce travail participent par un petit prélèvement au financement des syndicats".

Fin novembre 1989, il insistait lourdement :

"Les organisations syndicales proposent aux salariés des avantages en signant des conventions collectives leur apportant des garanties, ou des accords salariaux leur procurant plus de pouvoir d'achat, ou en cogérant leur protection sociale. Ce sont des services considérables ! Or on peut avoir d'un côté des salariés qui apportent une contrepartie financière et un peu de leur temps, et de l'autre une grosse masse de clients qui consomment gratuitement. Il y a là une injustice profonde..."

Nous avons proposé que tout le monde participe parce que tout le monde est concerné. Comme nous sommes des démocrates, nous pensons que ceux qui ne participent pas ne doivent pas bénéficier des services rendus par les syndicats. Ce serait effectivement une France à deux vitesses. Mais s'il y a des individus qui veulent vivre à une vitesse inférieure parce qu'ils refusent de faire l'effort minimum demandé, libre à eux. Notre proposition vise surtout à alimenter un débat qui est essentiel".

Trois semaines plus tard, c'était au tour de J. KASPAR, Secrétaire général de la CFDT, de prendre le relai en abordant la question sur le financement du syndicalisme dans "Le Figaro" :

"Il faut, par exemple, que le débat s'ouvre pour qu'un nouveau type de financement du syndicalisme puisse se réaliser pour sortir de cette anomalie qui fait que tous les salariés bénéficient des résultats de l'action syndicale rendue possible grâce au seul financement des adhérents".

Un mois après, il remontait au créneau dans le journal "Les Echos" :

"Nous réfléchissons également à une campagne générique qui porterait sur l'importance du rôle du syndicalisme pour les salariés et pour la société, campagne qui, selon nous, devrait être financée par le gouvernement".

Enfin, dans "Le Monde" du 21/08/90, parmi d'autres inepties tels le "compromis" et "l'arbitrage" J. KASPAR nous explique sa conception d'un syndicalisme plus fort :

"... Nous recherchons de nouvelles formules d'adhésion à notre action pour les salariés. Parmi les voies multiples à ouvrir dans cette perspective, le chèque syndical nous paraît être une réponse à expérimenter sans hésitation. Ce chèque syndical dont la concrétisation et l'expérimentation viennent d'être contractualisées chez AXA jette les bases d'une nouvelle forme de cotisations qui entraînera des droits pour les salariés et des obligations pour l'organisation qui recueillera ces chèques. Il ouvre la voie au syndicalisme de masse indispensable à une société démocratique forte, favorise la prise de conscience et la responsabilisation des salariés. Il constitue enfin une source de légitimité supplémentaire pour les organisations syndicales".

N'y-a-t'il pas là volonté délibérée de "sortir le syndicalisme" de l'entreprise par sa légitimité et son institutionnalisation hors de celle-ci ?

Tout cela est évidemment présenté sous l'habillage de l'indépendance, de l'autonomie et au nom de la démocratie !

Mais, avec le chômage sévissant, la répression se développant et les pressions se multipliant ; comment un salarié osera signifier "librement" à son employeur le syndicat de son choix, comment garantir l'anonymat d'un tel engagement ? etc..

Et puis, y-a-t'il vraiment engagement et indépendance avec une telle méthode ?

Voilà bien les bases d'un syndicalisme de proximité, de services, d'accompagnement "social", de "relai gouvernemental et patronal" jetées dans ce premier volet.

Recomposer pour faire la peau à la CGT :

Eliminer le syndicalisme de lutte pour renforcer cette forme de syndicalisme ; voilà bien le second volet.

Pour KASPAR deux conceptions du syndicalisme se sont affrontées jusqu'à présent :

- d'un côté celle de la CGT dépendante du PC avec une stratégie de surenchère, une vision réductrice des libertés et de la démocratie, refusant les mutations, bref dépassée, ringarde, archaïque ;
- de l'autre celle de la CFDT-FO-CFTC-CGC-FEN et quelques autonomes représentant à ses yeux le pôle moderne indépendant et démocratique.

Pour lui, la CGT serait un non sens, une erreur historique et l'hypocrisie sa raison d'être.

D'après lui, depuis 40 ans la CFDT s'emploie à remettre en cause en France son hégémonie, c'est-à-dire celle du PCF, sur la vie sociale, culturelle et intellectuelle !

Donc tout rapprochement syndical en France, ne peut que reposer sur l'exclusion de la CGT.

Ce n'est pas pour rien si la CFDT est un ardent défenseur de la négociation/concertation uniquement entre les signataires d'accords préalables.

A partir de là J. KASPAR souhaite : *"passer d'un pluralisme de divisions à un pluralisme de coopération"* pouvant déboucher dans un même *"océan syndical"* !

Quant à P. MARCHELLI, il annonçait la couleur en novembre 1988 (Le Monde) :

"Dans les semaines qui viennent, je mettrai tout en oeuvre pour que les états majors confédéraux se rapprochent, à l'exclusion naturellement de la CGT avec laquelle je n'ai aucun atome crochu".

En conclusion d'une interview "Le Figaro du 23/08/90" ses objectifs devenaient limpides :

"Le syndicalisme français est à la croisée des chemins. C'est dans le cadre de la construction européenne qu'il pourra trouver son second souffle.

Mais il est clair que nous trouverons en travers de cette route une fois de plus la CGT, qui semble avoir vécu les événements de l'Est sans en tirer aucune leçon. Le problème est de savoir si le syndicalisme français saura surmonter ce formidable handicap culturel, idéologique et sociétal que représente la CGT pour notre pays. Est-ce que les états-majors des différentes organisations non communistes sauront faire apparaître une capacité d'entente et une volonté de travailler ensemble suffisante pour se mettre en situation de contrecarrer les positions cégétistes, et pour faire enfin chuter définitivement cette organisation ?"

Est-il nécessaire d'en rajouter sur cette question ?

Ah que les besoins sont loin de leurs préoccupations !

LA SOUSCRIPTION : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE DEMARCHE SYNDICALE.

La meilleure façon de battre en brèche tout cela, c'est d'utiliser cette souscription comme :

- un moyen d'aller au contact et au débat sans tabou avec tous les militants, syndiqués et salariés de toutes catégories.

De l'argent pour quoi faire ? Pour quel syndicalisme, sous quelle forme, avec quelle direction, quels objectifs et pour qui ?

- un moyen de la démocratie et de l'action sans préalable, sans a priori...

Quels éléments apporter :

- . pour faciliter l'expression et les décisions démocratiques ;
- . pour que le syndiqué soit la clé de voûte de l'action syndicale ;
- . pour que les salariés deviennent l'élément du rapport de force.

Donc, une souscription nationale comme élément de la syndicalisation et de participation active à la vie du syndicat.

L'appel du 43ème congrès reste un support d'actualité à reprendre et à prolonger.

Un besoin urgent d'initiatives.

S'y mettre tous, tout de suite avec :

- un dossier aux élus et militants ;
- une lettre aux syndiqués ;
- un tract aux non-syndiqués ;
- et pourquoi pas un badge interpellant l'ensemble des salariés ?

S'y mettre tous, tout de suite :

- dans les luttes et les assemblées générales ;
- autour d'une vente de masse VO ou de la diffusion du journal syndical ;
- auprès des gens qui s'adressent à nous pour leur défense en les responsabilisant sans les culpabiliser ;
- aux portes des entreprises, des restaurants d'entreprises, etc.. avec des collectes au drapeau, sans que celui-ci devienne une "sébile révolutionnaire". C'est-à-dire en réfléchissant aux formes, à l'animation et à l'annonce de l'initiative par une adresse particulière.

Pourquoi ne pas utiliser l'expo SECU (à commander au secteur social confédéral) ?

Pourquoi ne pas réfléchir à la réalisation d'une affichette créant l'environnement ?

- à l'occasion des congrès, des réunions de syndiqués, des assemblées de rentrée.

Pourquoi ne pas visionner la cassette sur la syndicalisation "*seul ou syndiqué*" (à commander au secteur Propa confédéral) ?

- vers notre électorat ce qui impose :

. une radiographie complète de l'entreprise,

une implication d'un maximum de syndiqués qui sont les mieux placés pour connaître nos électeurs sur les lieux de travail, afin de passer un véritable contrat CGT d'objectif et de confiance.

Tout cela en faisant la liaison entre la souscription et la rentrée régulière des cotisations.

Et d'une façon plus générale, en menant la bataille pour les droits syndicaux sur :

- L'obtention de locaux décents, bien situés et équipés ;
- L'acquisition de facilités matérielles ;
- L'accès aux moyens de diffusion et de communication de l'entreprise ;
- La prise de temps de travail payé pour tous les salariés afin de se réunir et débattre de leur vie au travail ;
- La constitution de dossiers argumentés revendiquant des subventions, aides diverses, exemptions de taxes, etc.. ne remettant aucunement notre indépendance syndicale en cause.

En effet, ne craignons pas de dénoncer qu'à ce jour, 35 UD ne bénéficient pas de bourses du travail.

Par contre, là où elles existent, dans la plupart des 60 autres cas, ce ne sont que mesquineries e tracasseries à surmonter quotidiennement (suppression de l'entretien, menaces de coupure d'électricité, de facturation de l'eau, de remise en cause d'acquis, d'expulsion, etc..).

Quant aux subventions perçues, lorsqu'elles ne sont pas bloquées pour des raisons politiques inavouées, c'est une véritable misère ne suffisant même plus à éponger l'inadmissible taxe locale d'habitation.

Purement scandaleux.

Nous sommes donc très loin d'une "*URGENCE CGT*" bis, même si certains côtés pratiques peuvent être remis au goût du jour.

Si le "*système*" demeure, le fond, lui, n'est plus du tout le même.

Quant aux formes, toute latitude est laissée à chaque syndicat.

Et si nous partions avec la souscription pour revenir avec des adhésions...

**N'ATTENDONS PLUS,
TOUS ENSEMBLE
ALLONS-Y !**

CGT

union des syndicats c.g.t. de paris

FSM

Souscrire, c'est vous donner plus de force pour défendre vos revendications et agir !

DEPUIS DES ANNEES vos salaires s'effondrent, la Bourse s'envole, les profits sont décuplés et dilapidés dans la spéculation, les OPA ruineuses pour l'économie ou le surarmement nucléaire.

Ainsi, les inégalités sociales se sont aggravées. C'est tout particulièrement le cas à Paris où le plan Rocard et la gestion de la Ville de Paris par Jacques Chirac livre la ville aux affairistes et aux spéculateurs.

Pour toute réponse, le gouvernement, avec son fameux coup de pouce sur le SMIC continuera à forcer à vivre une grande partie d'entre vous avec 4.335 Francs net par mois, les tarifs publics de la RATP ont été relevés de 5,1 % au 1er Août 1990, la liste des médicaments non remboursés s'est allongée, les privatisations s'accroissent comme aux PTT

Le patronat applaudit des deux mains à une telle politique, et il continue à revendiquer toujours plus d'allègements fiscaux (qu'il obtient d'ailleurs) pendant qu'il poursuit son offensive contre toutes les garanties collectives, le droit du travail, rackett pétrolier, etc ...

La liste est longue des mauvais coups qui se préparent : réforme hospitalière et contribution sociale généralisée par exemple ...

DE L'ARGENT IL Y EN A ! vous avez besoin de vous donner les moyens de la lutte pour que l'argent soit affecté à la reconnaissance réelle de vos besoins au travail et dans le pays.

➔ Il n'y a pas d'autre perspective de développement économique que celle d'imposer par la lutte la satisfaction de vos aspirations

- ... le SMIC à 6500 Frs comme base de construction de nouvelles grilles de salaire,
- ... la reconnaissance des qualifications,
- ... le maintien et l'amélioration des garanties collectives et statutaires,
- ... le droit à un emploi stable et qualifié,
- ... la sécurité, la qualité des services publics,
- ... le droit au logement, à la santé pour tous,
- ... le développement des atouts industriels de la France pour coopérer,
- ... l'élargissement des libertés syndicales, etc ...

➔ C'est conforme à la justice sociale, à l'efficacité économique, à la qualité de la vie.

LES PREMIERS SUCCES SONT SIGNIFICATIFS ET DONNENT CONFIANCE DANS L'ACTION UNIE.

- ◊- Relogements obtenus pour les expulsés du 18ème et 20ème arrondissements,
- ◊- Augmentation des salaires mensuels : 150 Frs au nettoyeur de la Ville de Paris,
- ◊- Réintégration des salariés licenciés : au Concorde St-Lazar (8ème) et Cour St Germain (17ème).
- ◊- Décision du Conseil Général des Bouches du Rhône de rétrocéder les terrains de la Ciotat à la Sté Lexmar pour développer et maintenir le site industriel,
- ◊- Maintien du site ferroviaire d'Austerlitz, etc ...
- ◊- 1400 Frs de primes à Air Inter d'ici à fin Janvier 1991.

- ▶ **Face à l'Europe capitaliste de tous les dangers, vous devez rendre ce mouvement irréversible** : seule la détermination, l'unité, l'action et le rassemblement ont été entendus par le patronat et le gouvernement, et vous avez besoin de parler et d'agir plus fort.
- ▶ **Pour cela il faut vous donner les moyens de faire céder et de tenir tête jusqu'au bout pour imposer les avancées sociales :**

* Il vous faut un syndicat CGT fort, proche de vos préoccupations quotidiennes prenant en compte toute la diversité des situations de salariés d'aujourd'hui.

AUTOUR DE VOUS QUE POUVEZ-VOUS CONSTATER ?



- ... *Quel est le syndicat qui en toutes circonstances reste fidèle à sa mission authentique, vous aide à défendre vos intérêts ?*
- ... *Quel est le syndicat qui à chaque moment de l'activité syndicale vous consulte, respecte les formes d'actions et les décisions prises par les personnels,*
- ... *Quel est le syndicat qui se refuse à négocier le cahier de revendication du patronat ou du gouvernement ?*
- ... *Quel est le syndicat qui permet à chacun d'exprimer ses besoins ?*
- ... *Quel est le syndicat qui propose des solutions alternatives aux politiques d'austérité*
- ... *Quel est le syndicat qui favorise l'unité vraie des personnels, la seule solide : celle bâtie sur l'expression des besoins et qui favorise ainsi une unité d'action syndicale capable de faire céder patronat et gouvernement*

CE SYNDICALISME LA, LE SYNDICALISME CGT, COMBATIF, DEMOCRATIQUE, UNITAIRE, RASSEMBLEUR, C'EST CELUI LA DONT VOUS AVEZ BESOIN.

* Vous le savez, chacun bénéficie de l'action collective ! action sans laquelle tout serait encore plus grave !

→ Et si nous étions plus nombreux à la CGT ?

→ Et si chacun versait à la souscription nationale de lutte CGT pour 30 Francs minimum ?

- **Quel dynamisme pour les luttes !**

- **Quelles perspectives pour les avancées sociales**

* A la CGT, ni sommes honteusement prises sur les fonds publics pour financer l'activité, ni caisses noires émanant de financements patronaux !

* A la CGT, l'activité syndicale se finance par les salariés eux-mêmes :

... c'est une garantie d'indépendance syndicale

... c'est une garantie d'efficacité

Et si la meilleure souscription c'était l'adhésion ?

- l'adhésion avec le prélèvement automatique ?

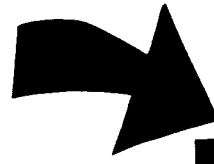
- la cotisation fixée à 1 % du salaire net toutes primes comprises ?

- la cotisation payée chaque mois ?

La véritable liberté n'est-elle pas celle qui permet d'influer positivement sur son avenir ? qui permet de gagner sur les revendications ?

Aujourd'hui, face à l'avalanche des mauvais coups, être plus fort n'est-ce pas se syndiquer CGT ?

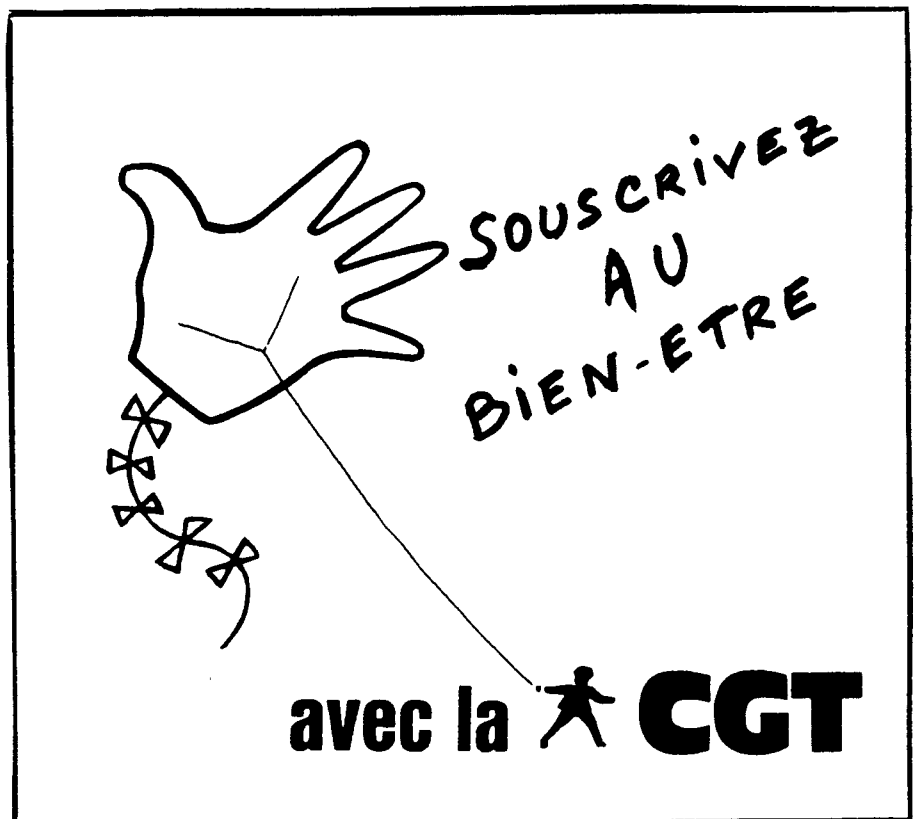
Investir

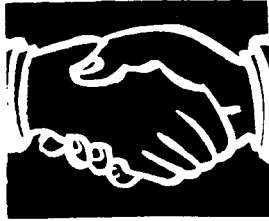


c'est partir gagnant



A REPRODUIRE
POUR VOS
MATOS





APPEL AUX TRAVAILLEURS



la **CGT**
un placement

SALUT
LES RADINS!



SOUSCRIPTION
CGT



CGT
... bien sûr!

JE VEUX PARTICIPER
A UN SYNDICALISME
D'ACTION ET DE PROGRÈS



SOUSCRIPTION

CGT

**A L'AISE
AVEC
LA CGT**

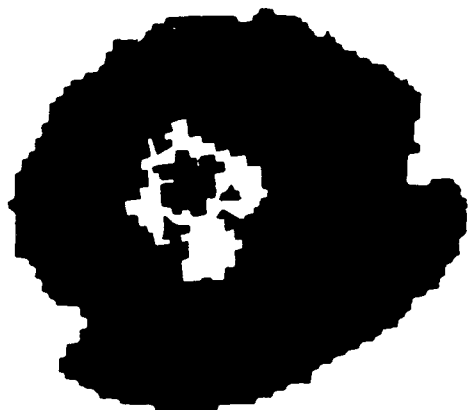
A afficher

**J'EXIGE
Du blé
pour la**

CGT



j'adhère



UGICT
Union
Générale des
Ingenieurs
Cadres et
Techniciens
CGT

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom

Adresse

.....

.....

Profession

Entreprise

Remettre à un militant CGT de votre entreprise
ou

Retourner à:

Modèles



**Vous
n'êtes pas
assez fort**

**Nous
ne sommes pas
assez nombreux**

Rejoignez-nous

CGT

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom

Adresse

.....

.....

Profession

Entreprise

Remettre à un militant CGT de votre entreprise
ou

Retourner à:

SOUSCRIPTION NATIONALE

QUELQUES DISPOSITIONS D'ORDRE PRATIQUE

Le lancement, par le CCN des 29 et 30 mai 1990, d'une grande souscription nationale de luttes -dans toute la CGT et par toute la CGT- n'a pas pour objet, à la différence de l'opération "URGENCE CGT" de rassembler un maximum de fonds dans un minimum de temps mais, doit s'entendre au contraire comme un élément de la campagne de syndicalisation. Elle en est partie intégrante.

C'est donc une affaire de longue durée.

UN CONTRAT D'OBJECTIF ET DE CONFIANCE

Afin de ne pas alourdir exagérément le dispositif et, dans le même temps, laisser à chaque syndicat son libre arbitre quant aux moyens à mettre en oeuvre, au dispositif à organiser et aux pratiques de collectage, aucun matériel central ne sera édité.

L'idée fondamentale repose sur l'idée que **c'est à chaque syndicat qu'il appartient de déterminer, de fixer -en fonction de ses us et coutumes comme de ce qui lui paraît le plus propice- les formes, les objectifs et les moyens du collectage pour un résultat optimum.**

Une idée, cependant, nous paraît pouvoir être retenue par tous, comme base de rassemblement : réunir, dans un délai raisonnable de dix mois, la somme minimum de **TRENTE FRANCS PAR VOIX RECUEILLIE** lors des élections professionnelles (1).

Ainsi, c'est à chaque syndicat qu'il appartient de fixer son propre objectif, avec -pour ambition minimum- de réunir les fonds correspondant à la somme de 30 francs par voix recueillie ; ce qui n'exclut pas l'ambition d'aller au-delà de son propre électorat, bien au contraire.

C'est donc, en quelque sorte, un contrat d'objectif que chaque syndicat se fixera à lui-même et, en même temps, un contrat de confiance qu'il passera avec la CGT.

LES FORMES DE COLLECTAGE

Aucune, en particulier, n'a été retenue. Toutes sont à envisager, selon ce qui apparaîtra comme étant le plus propice à un résultat optimum.

La souplesse la plus totale est laissée à chaque syndicat de déterminer quelle est la (ou les) forme (s) la mieux adaptée à la situation.

Tout repose donc sur l'esprit d'initiative et de conquête et sur la **VOLONTE** de voir **large et grand**.

(1) La somme minimum de 30 F s'entend pour les syndicats d'actifs dont l'essentiel des adhérents est de qualification modeste. Pour les syndicats composés en majorité d'ouvriers professionnels qualifiés ou d'ICT, cette somme devrait être revue en hausse. Pour les retraités, les objectifs seront déterminés par chaque section UCR.

LA REPARTITION

Contrairement à "Urgence CGT" qui avait fixé à cinq parts d'égales valeurs, la répartition des fonds recueillis (après un prélèvement de 5 % pour l'UGICT et l'UCR), la présente souscription prévoit de favoriser davantage les organisations de base.

C'est pourquoi la répartition se présente comme suit :

	SOUSCRIPTION 1990-1991 %	"URGENCE CGT" %
Syndicat	25	19
Union locale	25	19
Union départementale	20	19
Fédération	20	19
Confédération)	19
UGICT	10)	2,5
UCR)	2,5
	-----	-----
	100	100
	=====	=====

LES REVERSEMENTS ET LES RENDEZ-VOUS

Contrairement aussi à "Urgence CGT" où tous les fonds étaient centralisés à la Confédération et répartis par elle, **c'est à chaque syndicat qu'il appartiendra de faire cette répartition.**

Bien entendu, il n'est pas question de multiplier exagérément les reversements afin de ne pas alourdir le système.

Il est donc raisonnable de prévoir des règlements mensuels.

Ainsi, et par exemple :

Un syndicat qui aurait recueilli 1.000 voix aux élections professionnelles et qui se serait fixé comme objectif final 30 F x 1.000 devrait, pour avoir rempli son contrat, avoir récolté, au minimum, "in fine" : 30.000 F.

En se fixant comme objectifs intermédiaires : 1/3 au 31.12.1990 ; 1/3 au 31.03.1991 et 1/3 au 30.06.1991.

Quant aux paiements mensuels, c'est à chaque syndicat qu'il appartiendra d'adresser à chacun des autres bénéficiaires, la quote-part qui lui revient.

Soit **pour ce syndicat** qui aurait recueilli 3.000 F à fin octobre 1990 d'avoir à répartir cette somme de la façon suivante :

3.000 F x 25 % =	750 F pour lui
3.000 F x 25 % =	750 F à son union locale
3.000 F x 20 % =	600 F à son union départementale
3.000 F x 20 % =	600 F à sa fédération
3.000 F x 10 % =	300 F à la confédération (qui reversera à l'UGICT et à l'UCR)

	3.000 F
	=====

dans des conditions pratiques définies ci-après.

DISPOSITIONS PRATIQUES

1° Par le canal de sa fédération, chaque syndicat va recevoir un document (voir modèle) comportant :

- son **IDENTIFIANT**, c'est-à-dire un nombre permettant de connaître, pour chaque syndicat,
 - . sa fédération de rattachement ;
 - . son union départementale de rattachement ;
 - . son numéro d'ordre.

- Une case dans laquelle le syndicat devra inscrire le nombre de voix obtenues aux dernières élections professionnelles **OU** le nombre de voix qu'elle se fixe. L'un ou l'autre de ces nombres devenant **SON OBJECTIF**.



SOUSCRIPTION CONFEDERALE DE LUTTES
1990 - 1991

LE SYNDICAT :

répertorié au fichier fédéral

sous le N°

s'est fixé pour objectif de recueillir, au minimum,

30 F x voix = F

(nombre de voix obtenues aux élections professionnelles)

ou

..... F x voix = F

Tel est l'objectif qu'il s'est assigné.

Il s'efforcera de remplir les contrats intermédiaires prévus, soit :
1/3 au 31.12.1990, 1/3 au 31.03.1991, 1/3 au 30.06.1991.

Le Secrétaire

Pour le Syndicat

le Trésorier

Ce document doit **IMPERATIVEMENT** être retourné à la Confédération, dûment complété, lors du premier versement. Le numéro étant rappelé lors des autres règlements.

2° **A l'occasion du premier versement à la Confédération** de la quote-part lui revenant, chaque syndicat devra retourner à celle-ci, à l'appui de son chèque, ledit document, dûment rempli de son nombre "**OBJECTIF**".

3° **A la réception de chaque premier versement**, les services confédéraux enregistreront :

- . L'objectif que s'est fixé le syndicat ;
- . La somme reçue au titre de part confédérale.

Pour les versements suivants, seuls ceux-ci seront enregistrés (sauf si l'objectif est changé).

MAIS, à chaque versement ultérieur, le syndicat devra **OBLIGATOIREMENT** accompagner celui-ci de son numéro identifiant pour que le versement lui soit bien imputé (chaque syndicat devra donc bien en prendre note).

4° **Périodiquement**, la Confédération établira un listage des versements reçus ; ce listage comprendra :

. Pour les fédérations

- le numéro et le nom des syndicats, classés par départements ;
- l'objectif de chacun d'eux ;
- le montant (cumulé) des sommes reçues de chaque syndicat au moment "T" à la Confédération ;
- le pourcentage de réalisation au regard de l'objectif fixé ;
- la somme devant être reçue par l'UD, la FD, l'UL, correspondantes et la somme restant au syndicat.

. Pour les unions départementales

- les mêmes informations, mais les syndicats étant classés par fédérations.

Ainsi, chaque FD, UD, sera en mesure de connaître le degré d'engagement de tous les syndicats les concernant (objectifs et réalisations) et, en même temps, elle pourra comparer les sommes réellement perçues par elle au regard des informations confédérales.

Il sera ainsi possible, à ces organisations, d'animer mieux encore la campagne en intervenant auprès des syndicats dont l'engagement nécessiterait aide et relance.

Par ce moyen, nous pourrions assurer une bonne transparence de l'ensemble de l'opération sans recourir à une infrastructure trop lourde.

5° Dans le cas où des syndicats, non répertoriés au fichier confédéral, viendraient à s'inclure dans cette bataille, il serait alors **INDISPENSABLE** qu'à l'appui de leur premier versement, ils indiquent :

- . le nom exact
- . leur fédération de rattachement
- . leur code postal

afin de pouvoir les identifier pour la suite de l'opération.

6° **Pour toutes les opérations de parrainages** où des fonds seraient recueillis, il appartient aux syndicats et unions locales concernées d'organiser la répartition de telle façon que celle-ci soit un moyen de renforcer les conditions ultérieures de la syndicalisation.